

# **Travailleur.ses immigrant.es et l'assurance-chômage :**

Le critère de  
disponibilité et les  
permis de travail fermés

# Le critère de disponibilité

**Pour être admissible à l'assurance-chômage, les prestataires doivent prouver les 3 éléments suivants :**

**1**

Être capable et disponible pour travailler

**2**

Ne pas arriver à trouver un emploi convenable

**3**

Déployer des efforts raisonnables pour obtenir un emploi convenable

## **Le critère de disponibilité pour les travailleur.ses avec un permis de travail fermé**

Si un.e travailleur.se avec un permis de travail fermé perd son emploi, iel peut avoir droit aux prestations d'assurance-chômage et rester au Canada en toute légalité tout en cherchant un nouvel emploi.

**En plus de devoir remplir les conditions d'admissibilité de base de l'assurance-chômage, les travailleur.ses doivent chercher un employeur qui pourra leur permettre d'obtenir un nouveau permis fermé.**

**Pour présenter une demande de permis de travail, il faut présenter les documents suivants :**

**Une lettre d'offre d'emploi**

**Un contrat de travail**

**Une copie de l'EIMT\* produite par l'employeur**

**Le numéro de l'EIMT\***

\*étude d'impact sur le marché du travail

# Nouvelles mesures du gouvernement provincial

Le gouvernement provincial a suspendu la réception des demandes du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) entre le **3 septembre 2024 et le 3 mars 2025.**

## Ces restrictions s'appliquent aux emplois :

Offrant un salaire de moins de 57 000\$ (la portion inférieure de la catégorie des TET à bas salaire)

Situés sur l'Île de Montréal\*

\*Des exemptions sont prévues pour les demandes liées à certains secteurs comme la santé, l'éducation, la construction, l'agriculture et la transformation alimentaire.

# Nouvelles mesures du gouvernement fédéral

**Le 26 septembre 2024, le gouvernement fédéral a  
apporté des modifications au PTET :**

Réduction de la durée des permis de travail  
de 2 ans à 1 an

Diminution du pourcentage de postes à bas  
salaire pouvant être occupés par des TET  
dans certains secteurs

Limitation des EIMT délivrées en fonction du  
taux de chômage régional

Augmentation de 20% du seuil salarial pour  
les postes à bas salaires

# Important!

Bien qu'on soit entre deux permis de travail, on peut avoir **droit à l'assurance-chômage** si on fait les **démarches nécessaires** pour se trouver un emploi sous un autre permis fermé.